

Communiqué de presse

1^{er} décembre 2023

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Signature du contrat « Territoires en action » et de la convention « LEADER » du Parc naturel régional du Haut-Jura, ainsi que deux conventions « Centralités rurales en région » avec les communes de Moirans-en-Montagne et d'Orgelet (Jura)

Vendredi 8 décembre 2023

SIGNATURE DU CONTRAT « TERRITOIRES EN ACTIONS » (TEA)

La Région investit près de 170 millions d'euros à travers les contrats « Territoires en action » (TEA) pour accompagner les projets des collectivités contribuant à l'adaptation au changement climatique et à l'attractivité de tous les territoires.

35 territoires de projet, couvrant l'intégralité du territoire régional, signeront ces contrats avec la Région pour la période 2022-2028. Ils bénéficieront ainsi de financements de la Région, en vue de la mise en œuvre de leurs projets, dans divers domaines, tels que : la construction d'équipements publics (petite enfance, tiers-lieux, maisons de santé, etc.), l'aménagements d'espaces publics, le développement de l'alimentation de proximité, la rénovation énergétique du bâti public, le mise en place de pistes cyclables, la réhabilitation de friches. Les projets retenus répondent à des critères ambitieux de sobriété foncière et de performance énergétique bâtementaire.

Ces nouveaux contrats outillent des projets cohérents avec la stratégie de développement portée par les territoires, notamment en faveur de :

- L'adaptation au changement climatique ;
- L'offre nouvelle de services à la population ;
- Le développement des mobilités durables du quotidien ;
- L'accès à la santé.

Ces 35 contrats s'articulent également avec d'autres dispositifs que la Région (Centralités rurales, Fonds d'aide aux projets, soutien aux Parcs naturels régionaux, etc.) et l'Union européenne mettent à disposition des territoires (FEDER Territorial, etc.), assurant un soutien optimisé aux projets de développement local.

Dans le cadre de ce contrat, le territoire du Pays du Haut-Jura bénéficiera d'un soutien de la Région à hauteur de **1 614 227 €**

La mise en œuvre de ce projet se décline autour de cinq axes :

1. Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique. Le Pays vise ainsi la réduction des GES et des consommations énergétiques (30 % de l'enveloppe financière) ;
2. Faciliter l'accès à la santé pour tous, maintenir l'offre de soins, développer un environnement

favorable à la santé (24 % de l'enveloppe).

3. Favoriser les mobilités durables du quotidien. Il s'agit de développer des itinéraires cyclables du quotidien et plus largement, d'accompagner des mobilités douces et/ou collectives (21% de l'enveloppe).
4. Conforter l'attractivité par le développement de l'offre de services et d'équipements notamment auprès des jeunes (15 % de l'enveloppe).
5. Œuvrer à une transition touristique pour les 4 saisons (10 % de l'enveloppe).

Ce territoire a également été retenu dans le cadre de l'appel à candidature européen LEADER sur la base de sa stratégie « Haut-Jura, le défi des transitions », qui vise à :

- Accompagner les territoires dans l'adaptation au changement climatique, en accélérant la transition écologique, énergétique et numérique des territoires (urbanisme durable, transition énergétique et écologique, gestion économe des ressources, alimentation de proximité et de qualité) ;
- Améliorer l'attractivité des territoires, en garantissant un socle commun de services aux citoyens ;
- Renouveler le modèle d'urbanisme pour une qualité urbaine durable ;
- Développer l'éco-tourisme, le tourisme social et solidaire et la promotion du territoire.

Dans le cadre de cette convention LEADER, le territoire bénéficiera d'un soutien de 2 000000 € pour accompagner les projets dans le cadre des quatre thématiques retenues.

POUR DES CENTRALITÉS RURALES RENFORCÉES : SIGNATURE DES CONVENTIONS « CENTRALITÉS RURALES EN RÉGION » DES COMMUNES DE MOIRANS-EN-MONTAGNE ET ORGELET (39)

Les centralités rurales intermédiaires constituent un des quatre piliers de la politique de cohésion territoriale (avec les quartiers politiques de la ville, les territoires de projets et les PNR, et les ruralités) portée par la Région Bourgogne-Franche-Comté.

Ces villes concentrent des commerces, des services et des équipements fréquentés par la population et par les habitants des communes voisines ne possédant pas cette même offre sur place. Ces pôles sont d'autant plus importants qu'ils sont situés hors des zones urbaines et animent le plus souvent de vastes territoires peu denses et éloignés des grandes villes. Ils ont également une fonction identitaire forte et connaissent globalement des variations démographiques et d'emploi défavorables, et un revenu moyen par habitant plus faible que la moyenne régionale.

Conformément à ses engagements de mandat, la Région, cheffe de file de l'aménagement du territoire, a donc construit un outil réactif, dédié aux centralités les plus fragiles dans une logique de différenciation permettant de « donner plus à ceux qui ont moins ».

128 communes, cumulant des critères de centralité et de fragilité, ont ainsi été sélectionnées pour être accompagnées dans leur projets, dans le cadre de ce nouveau dispositif « Centralités rurales en région » (C2R).

Doté d'une enveloppe totale de 50 M€ durant la période 2022-2026, votée par les élus régionaux, ce dispositif offre un cadre d'intervention ciblé pour ces centralités de moins de 15 000 habitants, hors des grands pôles urbains, et reconnues fragiles.

En cohérence avec les orientations du SRADDET, les objectifs du dispositif sont de :

- Garantir un socle commun de services aux citoyens dans les territoires ;

- Redynamiser les centres-bourgs et centres-villes par une action globale ;
- Maintenir les services pour les habitants des centralités et de leur bassin de vie ;
- Animer un territoire peu dense et éloigné des grandes agglomérations ;
- Lutter contre le sentiment d'abandon ou de délaissement pouvant être ressenti par les habitants.

Deux types de conventionnement cadre et d'accompagnement sont envisageables :

- Les communes disposant déjà d'une stratégie de revitalisation (antérieure à cinq ans) pourront bénéficier de la part de la Région d'une enveloppe maximale de 500 000 € pour un soutien à des actions s'inscrivant dans cette stratégie ;
- Les communes non dotées de stratégies globales de revitalisation pourront bénéficier d'une enveloppe maximale de 200 000 €, afin de réaliser l'étude de revitalisation et un projet en anticipation de cette dernière.

La Région accompagne également, dans les communes conventionnées, les projets qui :

- S'inscrivent dans leur stratégie globale de revitalisation ;
- Participent à la transition énergétique et environnementale (respect d'éco-conditions renouvelées) ;
- Associent les usagers et les habitants.

Les premières conventions ont été délibérées à la Commission permanente du 8 juillet 2022. Depuis, la Région a délibéré le **conventionnement de 91 communes**.

Lauréates du dispositif national « Petites Villes de Demain » et anciennement lauréates de l'appel à projet régional « revitalisation des bourgs-centres », les deux communes (issues de la Communauté de communes Terre d'Émeraude) disposaient déjà d'une stratégie de redynamisation de leur centre-bourg.

Les communes sont ainsi éligibles à une enveloppe de 500 000 euros de crédits Région chacune.

La commune de Moirans-en-Montagne a élaboré son projet de territoire sur la base d'une **stratégie de revitalisation (six axes)**, visant à maintenir son rôle de centralité pour la population locale, tout en confortant le cadre de vie et les équipements :

- De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville ;
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré ;
- Développer l'accessibilité, les mobilités et les connexions ;
- Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine ;
- Fournir l'accès aux équipements et services publics ;
- Diversifier les moteurs de la promotion touristique pour reconquérir le centre.

Quant à la **commune d'Orgelet**, elle cible quatre objectifs :

- Améliorer l'habitabilité du centre bourg ;
- Valoriser le patrimoine bâti et paysager ;
- Conforter et développer l'activité au centre bourg ;
- Créer une dynamique collective autour de la revitalisation.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne-Franche-Comté et les différents territoires concernés signeront, vendredi 8 décembre 2023 :

- À 10 heures à Saint-Laurent-en-Grandvaux - Mairie - 10 place Pasteur,
les contrats « Territoires en action » et LEADER avec le Syndicat mixte du Parc Naturel Régional du Haut-Jura

- À 11h45 à Moirans-en-Montagne - Mairie - 2 place Robert Monnier,
la convention « Centralités rurales en Région » de la commune de Moirans-en-Montagne

- 14h30 à Orgelet - Mairie - 2 rue du château,
la convention « Centralités rurales en région » de la commune d'Orgelet

en présence d'Éric HOULLEY,
vice-président de la Région en charge de la cohésion territoriale, de la politique de la ville, des ruralités et des parcs naturels.

La presse est invitée à ces signatures

CONTACTS PRESSE

Marie Souverbie – marie.souverbie@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 80 44 34 66
Laure Hubidos – laure.hubidos@bourgognefranchecomte.fr – tél 03 81 61 61 08

